

Le vingt-deux février deux mille dix-sept, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la mairie, le Lundi 27 février 2017 à 19H45.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte rendu de la dernière réunion
- Projets travaux avec le Syndicat Départemental d'Energie 76
- Projet de travaux Ancienne Mairie – Approbation Marché d'Architecte
- Projet aménagement ancien locaux cantine scolaire et garage – Appel d'offres Architectes
- Ouverture du programme comptable « Réhabilitation ancienne cantine » avant budget primitif
- Instruction des documents d'urbanisme par Dieppe Maritime
- Plan Local d'Urbanisme CDPENAF
- Remboursements de sinistres Cabinet Follet S.E.P
- Dieppe Meca Energies – Prêt de la Salle d'animation
- Conservatoire de Dieppe et Ecoles de musique Francis Poulenc de St Nicolas d'Aliermont - Prêt de la salle d'animation
- District de Football de Seine-Maritime – Prêt de la salle d'animation
- Collecte des TLC – Rapport annuel 2016
- Les Deep Rowings (Défi sportif contre le cancer à la rame)
- Association Tennis de Rouxmesnil-Bouteilles – demande de travaux
- Elections Présidentielles et Législatives
- Aménagement Loi ALUR – Transfert de la compétence PLU aux Communautés d'Agglomération
- Questions Diverses :
 - Carton de remerciement condoléances décès

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE, Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Loïc BENARD, Dominique CATEL, Bernard CLABAUT, Philippe PECQUERIE, Odile FREZET, Carole LETOURNELLE, Stéphanie LEVILLAIN, Véronica TROGLIA.

Etaient Absents : Martine BUISSON a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Yves RAKEL a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Alain RASSET a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN

- Monsieur Loïc BENARD a été élu Secrétaire.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

PROJETS DE TRAVAUX AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76

Le montant global des travaux s'élève à 81 781.00 €, en voici le détail

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2015-0-76545-5569

Opération : Lotissement les Beaux Sites (version 1.2)

Montant de l'opération 25 554.00 € TTC

Participation de la commune : 9 329.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2015-0-76545-5569 et désigné « Lotissement Les Beaux Sites (version 1.2) » dont le montant prévisionnel s'élève à 25 554.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 329.00.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 9 329.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2015-0-76545-6069

Opération : Sente de l'Ecole Maternelle (version 1.3)

Montant de l'opération 15 498.00 € TTC

Participation de la commune : 7 938.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2015-0-76545-6069 et désigné « Sente de l'Ecole Maternelle (version 1.3) » dont le montant prévisionnel s'élève à 15 498.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 938.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 7 938.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2015-0-76545-6070

Opération : Place de la Mairie (version 1.4)

Montant de l'opération 13 830.00 € TTC

Participation de la commune : 7 015.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2015-0-76545-6070 et désigné « Place de la Mairie (version 1.4) » dont le montant prévisionnel s'élève à 13 830.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 015.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 7 015.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2015-0-76545-6451

Opération : Chemin des Jardiniers (version 1.2)

Montant de l'opération 20 526.00 € TTC

Participation de la commune : 9 016.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2015-0-76545-6451 et désigné « Chemin des Jardiniers (version 1.2) » dont le montant prévisionnel s'élève à 120 526.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 016.00.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 9 016.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2016-0-76545-7101

Opération : Cité Bellevue (version 1.1)

Montant de l'opération 19 920.00 € TTC

Participation de la commune : 8 160.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2016-0-76545-7101 et désigné « Cité Bellevue (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 8 160.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 515.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 3 515.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2017-0-76545-7519

Opération : Résidence Bel Horizon (version 1.1)

Montant de l'opération 13 068.00 € TTC

Participation de la commune : 4 548.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2017-0-76545-7519 et désigné « Résidence Bel Horizon (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 13 068.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 4 548.00.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 4 548.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2016-0-76545-7104

Opération : Rue de Gruchet (version 1.1)

Montant de l'opération 13 206.00 € TTC

Participation de la commune : 5 671.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2016-0-76545-7104 et désigné « Rue de Gruchet (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 13 206.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 5 671.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 5 671.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2016-0-76545-7100

Opération : Sente des Jardiniers (version 1.1)

Montant de l'opération 12 258.00 € TTC

Participation de la commune : 4 523.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2016-0-76545-7100 et désigné « Sente des Jardiniers (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 12 258.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 4 523.00.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 4 523.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2016-0-76545-7105

Opération : Résidence le Mesnil (version 1.1)

Montant de l'opération 11 262.00 € TTC

Participation de la commune : 4 847.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2016-0-76545-7105 et désigné « Résidence le Mesnil (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 11 262.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 4 847.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 4 847.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2016-0-76545-7102

Opération : Sente des Ajoncs (version 1.1)

Montant de l'opération 7 422.00 € TTC

Participation de la commune : 3 212.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2016-0-76545-7102 et désigné « Sente des Ajoncs (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 7 422.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 212.00.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 3 212.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2015-0-76545-7103

Opération : Rue du Vallon (version 1.1)

Montant de l'opération 31 308.00 € TTC

Participation de la commune : 13 523.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2016-0-76545-7103 et désigné « Rue du Vallon (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 31 308.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 13 523.00.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 13 523.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Projet-EP-2016-0-76545-7106

Opération : Résidence Nicolas Saint Saëns (version 1.1)

Montant de l'opération 21 054.00 € TTC

Participation de la commune : 8 644.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2017

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2016-0-76545-7106 et désigné « Résidence Nicolas Saint Saëns (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 21 054.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 644.00.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 8 644.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

PROJET TRAVAUX ANCIENNE MAIRIE – APPROBATION DU MARCHE D'ARCHITECTE

Monsieur le Maire a procédé à l'appel d'offres restreint auprès de cinq cabinets d'Architectures (En Act Architecture, A2B, Curtet, Jeanvoine et A4 Architectes) pour les travaux d'aménagement d'appartements à l'ancienne mairie. L'ouverture des plis a eu lieu le 22 septembre 2016, deux cabinets non pas été retenus (A2B et Jeanvoine). Les autres ont été convoqués pour une négociation qui s'est déroulée les 14 et 20 octobre 2016. Après analyse la commission d'appel d'offres a retenu l'offre du Cabinet En Act Architecture dont le siège se trouve Rue Lavoisier – ZI des Prés Salés 76260 EU. Le montant de la prestation est basée sur un taux de 9 % soit un montant de 37 080 € H.T, soit 44 496 € TTC

Monsieur le Maire bien qu'habilité par la délibération n° 29/14 du 28 Mars 2014 qui l'autorise à signer les appels d'offres pour les montant inférieurs à 90 000 € H.T, sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir étudié et délibéré sur ce dossier, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le choix de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet En Act Architecture dont le siège se trouve Rue Lavoisier – ZI des Prés Salés 76260 EU pour un montant de base de 37 080.00 € H.T, soit 44 496 € TTC soit 9 % d'un marché estimé à 412 000€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.

PROJET AMENAGEMENT ANCIENS LOCAUX CANTINE SCOLAIRE ET GARAGE – APPEL D'OFFRES ARCHITECTES

La municipalité a le projet de réhabiliter et procéder à un changement d'usage des locaux de l'ancienne cantine scolaire et du garage situés dans le même secteur. Pour cela Monsieur le Maire a engagé un appel d'offres restreint auprès de six cabinets d'architectures (GO Archi, Ataub Architectes, Jeanvoine, Curtet, En Act, A4 Architecte). La base financière du dossier est établie à 550 000 € H.T. Les réponses sont attendues pour le vendredi 3 mars 2017 à 16 h 00 au plus tard.

OUVERTURE DU PROGRAMME COMPTABLE « REHABILITATION ANCIENNE CANTINE SCOLAIRE ET GARAGE » AVANT BUDGET PRIMITIF 2017

Le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine scolaire et du garage est en bonne voie, nous allons devoir engager des dépenses avant la mise en place du budget primitif 2017 de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la création du programme « Réhabilitation de l'ancienne cantine scolaire et du garage » avec l'attribution d'une dépense d'un montant provisoire arrêté à 20 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à la création du programme « Réhabilitation de l'ancienne cantine scolaire et du garage » avec l'attribution d'une dépense d'un montant provisoire arrêté à 20 000 € sur le 2313.

INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME PAR DIEPPE MARITIME

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Jacques BRUMENT, Président de Dieppe Maritime. Cela confirme l'information que nous avons eue en fin d'année 2016.

Le Conseil Municipal prend acte.

PLAN LOCAL D'URBANISME CDPENAF

Dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, nous avons sollicité l'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels agricoles et Forestiers). Succinctement la demande d'avis portait sur :

- Le potentiel foncier de la trame urbaine mutation de l'agricole vers le bâti environ 2.2 hectares
- La Zone AUa à vocation d'habitat (2.3 ha), Avis favorable
- La zone AUb à vocation d'habitat (2 ha), Avis favorable
- La zone AUe à vocation d'activités commerciales, artisanales, d'équipements et de services publics (4.9 ha) projet maison blanche, Avis favorable
- La zone de bâti diffus du POS, Avis favorable
- Un STECAL Nj : (3.68 ha) les jardins ouvriers, Avis défavorable
- Un STECAL Nh : (50 ha) l'hippodrome de Dieppe, Avis défavorable

Pour les deux dernières zones, avis défavorable principalement parce qu'il ne peut pas y avoir de mitage sur une zone N, Il suffira de proposer la modification de l'appellation du zonage de N en U pour que l'avis soit favorable.

REMBOURSEMENT DE SINISTRES CABINET FOLLET S.E.P

Vandalisme Ecole Rue du Champ de Courses

Proposition de règlement de 631.49 €, suite à transmission de la facture Marchand et déduction faite de la franchise de 428.35 €.

Une plainte a été déposée au commissariat de police de Dieppe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De donner un avis favorable au remboursement proposé de 631.49 € pour le remplacement des vitres de l'ancienne école primaire suite au vandalisme.

Accident véhicule WEIS du 20 Avril 2016

Proposition du règlement de la franchise d'un montant de 1 394.25 € suite à l'obtention du recours

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De donner un avis favorable au remboursement de la franchise suite à l'obtention du recours pour un montant de 1 394.25 €

Accident véhicule Pineau du 14/09/2016 – candélabre

Proposition d'un premier règlement suite au rapport de l'expert d'un montant de 1 144.50 €, indemnités différées sur présentation de facture.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide

- De donner un avis favorable au remboursement de base d'un montant de 1 144.50 €.

Dossier SAHUT – dégradations Ecole la Salicorne

Suite à l'avis de l'expert, proposition de règlement de 864.90 € de la part de la MAE en remboursement des dégradations commises.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide

- De donner un avis favorable au remboursement de 864.90 € ;

REMISE VEOLIA SUITE A FUITE D'EAU

Nous avons été victime d'une importante fuite d'eau le 12/10/2016 au Groupe Scolaire Primaire de la Rue du Vallon. Nous avons sollicité une remise sur consommation et assainissement à la Société Véolia qui a accédé à notre demande. elle nous propose un chèque de 1 235.03 € de remise.

Nous avons également été victime d'une fuite à l'ancienne mairie durant le deuxième semestre 2015 et avons sollicité une remise sur consommation et assainissement. Pour ce sinistre, il nous a été accordé une remise de 5 236.66 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable pour l'encaissement des montants de 1 235.03 € et de 5 236.66 € concernant les deux demandes de remise émises ci-dessus.

DIEPPE MECA ENERGIES – PRET DE LA SALLE D'ANIMATION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 20 février dernier

Dieppe Méca Energies est un cluster créé en 2009 qui regroupe 126 entreprises réparties sur le territoire dieppois, dont une vingtaine d'entreprises situées sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles.

Les missions principales de notre association sont de créer des synergies entre les entreprises du territoire pour les consolider dans leurs démarches de diversification, faire connaître les entreprises et les compétences du territoire aux partenaires régionaux et aux grands donneurs d'ordre, développer et entretenir les réseaux autour de la grappe d'entreprise, et enfin faciliter les relations entre nos partenaires et les adhérents.

Chaque année, nous organisons une rencontre entre nos adhérents dont l'objectif est de permettre aux entreprises de mieux se connaître pour accroître les synergies entre elles. La soirée est conçue de façon à favoriser les échanges autour d'un diner puis d'un spectacle, autofinancés par les membres.

Cet évènement se déroule habituellement dans la salle des Congrès de Dieppe qui, jusqu'à cette année était adaptée au nombre de participants. Devant le succès grandissant de cette manifestation, il nous faut trouver un lieu pouvant accueillir plus de participants.

En raison de sa taille, de sa localisation, et de la qualité de ses prestations, la salle Corentin Ansquer nous a semblé parfaitement adaptée. Compte tenu des disponibilités, la date retenue pour la rencontre 2017 serait le 30 novembre.

Notre cluster étant basé à Rouxmesnil-Bouteilles, nous sollicitons de votre part, une utilisation gracieuse de la salle. Ce partenariat vous permettrait de devenir Membre de Droit de notre association, et votre logo pourrait figurer dans nos documents de promotion. Nous serions par ailleurs très heureux de ce partenariat avec la commune de Rouxmesnil-Bouteilles siège de nombreuses entreprises adhérentes de notre grappe.

Vous remerciant par avance....

Le Président..... Patrice GAULT

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés : (13 pour, 4 contre, 2 abst)

- D'émettre un avis favorable au prêt de la salle Dieppe à Meca Energies. Ce prêt gratuit n'exclut pas le versement de la caution et du justificatif d'assurances.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter en échange, une possibilité de subventionnement des associations sportives et culturelles de Rouxmesnil-Bouteilles de la part des entreprises adhérentes au cluster.

CONSERVATOIRE DE DIEPPE ET ECOLE DE MUSIQUE FRANCIS POULENC DE ST NICOLAS D'ALIERMONT – PRET DE LA SALLE D'ANIMATION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Perrine BUICHE de l'école de Musique Francis Poulenc

Dans le cadre de nos projets musicaux, des rencontres des élèves de percussions des écoles de musique Francis Poulenc, Saint Nicolas d'Aliermont et le conservatoire de Dieppe sont prévus le 30 avril et les 1^{er} et 3 mai 2017. Nous souhaiterions pouvoir faire un concert de lundi 1^{er} mai dans votre commune durant lequel se produiraient les élèves des 3 structures ainsi que leurs professeurs (Franck Dupont, Mathieu Lapierre, Manuel Goffette) au sein de l'ensemble SNAP. Aussi, je souhaiterai savoir si vous pourriez mettre à notre disposition la salle Corentin Ansquer le lundi 1^{er} Mai 2017.

Vous remerciant.....

Perrine Buiche

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Compte tenu du prêt de la salle déjà accordé pour les 27-28-29 et 30 Avril 2017 pour cette manifestation, d'émettre un avis favorable pour une journée supplémentaire le 1^{er} mai 2017.

DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE-MARITIME – PRET DE LA SALLE D'ANIMATION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de Monsieur MICHEL Vice-Président du District de Football de la Seine-Maritime du 17 Février dernier

Le District de Football de Seine-Maritime organise son assemblée générale le vendredi 16 juin 2017 à 18 h 00.

Il nous serait agréable de pouvoir tenir cette assise dans votre commune.

Aussi auriez-vous la possibilité de mettre à notre disposition, à vos meilleures conditions, une salle pouvant accueillir 400 personnes environ ?

Si votre réponse est positive, nous prendrons contact avec vous pour la logistique de ce rassemblement.

Dans l'attente de vous lire...

Le Vice-Président....C MICHEL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'émettre un avis favorable sur la base d'une location d'un montant égal à 50 % d'une location, un soir, séminaire extérieur, soit 500 €.

COLLECTE DES T.L.C – RAPPORT ANNUEL 2016 (Textile-Linge-Chaussure)

Le poids des dépôts des TLC à Rouxmesnil Bouteilles s'élève à 17 674 Kg pour l'année 2016, pour mémoire 14 622 Kg avaient été collectés en 2015.

LES DEEP ROWINGS (défi contre le cancer à la rame)

La pratique d'un sport ou d'une activité physique régulière doit faire partie des recommandations données aux malades, aussi bien en cours de traitement qu'après la guérison. De nombreuses études épidémiologiques ont démontré les bénéfices que l'activité physique apporte aux personnes souffrant d'un cancer. L'objectif de l'association est d'accueillir tous les ans entre 25 et 40 femmes atteintes par la maladie pour les amener vers une pratique régulière du sport en association pour sortir de chez soi, rencontrer des gens et recréer un lien social, pour « ramer ensemble vers la guérison » ; Le défi cette année est de participer par le biais de l'aviron à la Vogalonga en juin 2017 à Venise. Un parcours en bateaux à rames sans esprit de compétition sur une longueur de 32 Kms, qui permet de rencontrer des équipages de toute l'Europe et qui donne un but solidaire aux rameuses dans les efforts accomplis tant l'aviron est exigeant pour l'organisme. Les Deep Rowings cherchent des partenaires pour financer cet évènement et les évènements à venir pour 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette demande dans le dossier des subventions possibles à étudier pour le prochain budget communal.

Le Conseil Municipal est favorable à l'inscription.

ASSOCIATION TENNIS DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Monsieur le Maire donne lecture du Courrier de Madame Anne-Marie Artur Présidente du Club de Tennis de Rouxmesnil-Bouteilles, en date du 19 janvier 2017.

Comme vous avez pu le constater, notre club connaît une progression importante du nombre de ses licenciés puisqu'à la date d'aujourd'hui nous sommes arrivés à 218 dont 95 jeunes. Tous ces jeunes sont inscrits aux cours de nos moniteurs Laurent Guillaume Fromentin et Jean-Baptiste Maury

Afin que les cours se déroulent dans de bonnes conditions nous souhaitons qu'il n'y ait plus un parent sur le court pendant les entraînements pour permettre une meilleure concentration des enfants. Il leur est donc demandé de monter à l'été. Or pendant la période hivernale il y fait très froid.

Nous nous permettons donc de vous solliciter afin de savoir si vous accepteriez de clôturer ce palier en y prévoyant également un chauffage. Le club house resterait bien sûr fermé afin d'éviter trop de passages et préserver ce petit coin privé.

Nous sommes conscients que le club de tennis vous demande beaucoup mais parallèlement à cela, il porte haut les couleurs de la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles dans toutes les manifestations qu'elles soient sportives ou administratives.

Pour information, nous vous remettons ci-joint une étude réalisée par la Société SOAM-ABS ainsi qu'un devis

Dans l'attente.....

A.M ARTUR Présidente de l'ATRB

Après avoir longuement débattu sur l'opportunité de cet aménagement principalement dans le cadre de l'obligation de pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap.

Et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réfléchir au problème pour trouver une solution qui soit la meilleure pour le club et pour les règles d'accueils du public à respecter.

AMENAGEMENT LOI ALUR – TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU AUX COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION

Considérant qu'au terme d'un processus de réduction et de dégradation progressif des compétences et de la libre-administration de la commune, il a été proposé dans l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement

et un urbanisme rénové (dit « ALUR ») un transfert « de plein droit » de la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux communautés d'agglomération et de communes,

Considérant que, le 17 septembre 2013, cette disposition législative a été adoptée – en première lecture – par l'Assemblée Nationale,

Considérant que ce dispositif, s'il était adopté, obligerait les communes à renoncer à la gestion du Plan Local d'Urbanisme avec lequel elles gèrent l'aménagement du territoire, pour servir au mieux l'intérêt de leurs administrés,

Considérant que si les maires ruraux de France sont favorables à une coopération volontaire dans l'ensemble des domaines de compétences, ils s'opposent fermement à tout transfert qui aurait un caractère obligatoire. Les maires doivent conserver – s'ils le souhaitent – la compétence essentielle « urbanisme », afin de rester maîtres de la gestion et du développement de leur commune en toute responsabilité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) transfèrera dans un délai de 3 ans moins 3 mois à compter du 26 mars 2014 la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité, c'est à dire pour la commune de Rouxmesnil-Bouteilles à la Communauté d'Agglomération, sauf si au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposent avant les 3 mois précédents ce délai de 3 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme et de ne pas la transférer à la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De s'opposer au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, à la Communauté d'Agglomération de Dieppe Maritime, dont le siège se trouve à Saint-Aubin-sur-Scie.
- De maintenir la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme et s'engage à informer la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime de sa prise de position.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017 avec une fermeture des bureaux à 19 h 00. Les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 juin 2017. Merci aux élus de s'inscrire le plus rapidement possible pour la tenue des bureaux.

QUESTIONS DIVERSES

Carte Mme HY

Monsieur le Maire donne lecture du carton de remerciement qu'il a reçu de Madame Nicole HY-Vernière suite au décès de son époux.

Représentation Roméo et Juliette

Monsieur Pascal LEGOIS en sa qualité d'adjoint aux animations, donne lecture du courrier qu'il a reçu de Patrice Ansquer

Dans le cadre des activités scolaires classe de troisième du collège André Maurois de la Saussaye (27), les enseignants accompagnés de leurs élèves ont créé une comédie musicale basée sur l'homophobie. Après leur passage sur la chaîne régionale FR3, l'ensemble de la troupe souhaiterait effectuer une représentation en extérieur et plus particulièrement dans la salle Corentin Ansquer. C'est par cette présente que je me fais le porte-parole pour solliciter l'ensemble de votre conseil municipal pour accueillir cette troupe de collégiens au budget modeste.....

Les besoins de la troupe pour effectuer une représentation sont :

Le prêt de la salle pour le montage du décor, les répétitions et la représentation

Puis ensuite le démontage (5 jours du jeudi au lundi)

Un hébergement pour 30 personnes (éventuellement chez l'habitant)

Les repas pour l'ensemble du séjour

Une sonorisation

La location des décors

Le transport des décors (allé et retour à l'Opéra de Rouen)

Le coût global est estimé à plus de 5 000 € de participation pour la commune.

Monsieur Pascal Legois sollicite l'avis du Conseil Municipal en plus du prêt de la salle

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis défavorable à cette demande, la participation financière étant bien trop importante pour une association non communale.